

# Bulletin municipal Juin 2025







## SOMMAIRE

► **Le mot du Maire**

► **Le projet de microcrèche**

► **Le budget de la Commune :**

- Le compte financier unique 2024 du budget principal
- Le compte financier unique 2024 du budget eau et assainissement
- Les résultats 2024 à reporter sur les budgets 2025
- Le budget principal prévisionnel 2025
- Le budget eau et assainissement prévisionnel 2025

► **Les emprunts en cours**

► **Les travaux en cours, réalisés, programmés :**

- la construction de la microcrèche et du pôle de services
- le changement des liners de la piscine
- le remplacement du système de chauffage de l'école
- des aménagements pour les personnes à mobilité réduite
- la mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux

► **Le point sur les projets :**

- le projet d'itinéraire de mobilité douce en Val d'Azun
- la réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Edelweiss

► **L'installation de 2 sites de compostage collectif**

► **Des actes de vandalisme inacceptables**

► **L'arrachage d'une plante invasive : le buddleia**

► **À l'école : le « Savoir rouler à vélo »**

► **Le transport à la demande**

► **Les navettes touristiques estivales**

► **Les Gabizos : un magnifique programme pour la 10ème !**

► **Les marchés 2025**

► **Les informations utiles**

► **L'agenda des animations et festivités à venir**





## LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Vous trouverez, dans ce bulletin du mois de juin, la présentation budgétaire 2025. Notre capacité d'autofinancement, mise à mal en 2022, s'est redressée en 2023 et 2024 grâce à une gestion financière rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Cela nous permet de mener à bien, au cours de cette année, des projets d'investissement importants : construction de la microcrèche et du pôle de services, changement des liners des bassins de la piscine, ainsi que du système de chauffage de l'école.

En ce qui concerne la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement, une évolution législative récente en a supprimé le transfert obligatoire des communes aux communautés de communes.

Il sera néanmoins intéressant de mutualiser la gestion de cette compétence avec d'autres communes du Val d'Azun. Une réflexion est actuellement engagée avec les communes d'Aucun et d'Arras-en-Lavedan.

Enfin, je voudrais évoquer les dégradations constatées dans la Commune, en particulier sur les vestiaires du stade. Ces comportements intolérables et que l'on peut qualifier de vandalisme doivent cesser !

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de passer un bel été dans notre village au rythme des événements culturels, sportifs et festifs qui vont s'y dérouler.

*Jean-Pierre CAZAUX*  
*Maire d'Arrens-Marsous*

## ► Le projet de microcrèche

### Le choix du gestionnaire :

En 2024, la Municipalité a lancé une procédure de délégation de service public (DSP) pour choisir la structure chargée d'assurer la gestion de la microcrèche.



La Municipalité a fait le choix d'un mode de fonctionnement en **PSU** : la **P**restation de **S**ervice **U**nique.

Il s'agit d'une aide au fonctionnement versée par la **CAF** (**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales) aux gestionnaires d'**EAJE** (**É**tablishement d'**A**ccueil du **J**eune **E**nfant).

Elle a pour vocation d'inciter les EAJE à adapter leur tarif en fonction des revenus des familles.

Pour bénéficier de la PSU, un EAJE doit donc proposer des tarifs modulés aux familles selon un barème national prenant en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge.

C'est l'ADMR qui a été retenue au terme de cette démarche.

Plus connue pour ses services aux personnes âgées, l'ADMR intervient également dans le domaine de la Petite Enfance. Elle gère plusieurs microcrèches sur le département.

Depuis la fin de l'année 2024, un comité de pilotage comprenant des élus communaux et l'ADMR travaille sur ce projet.

Il va définir le contenu de la convention de délégation de service public qui sera établie entre la Commune et l'Association.



## ► Le budget de la Commune

Approuvé par le conseil municipal, le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année. C'est un **document prévisionnel** qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

La commune d'Arrens-Marsous établit un **budget principal** et un **budget annexe eau et assainissement**. Ces budgets ont été votés par le conseil municipal le 11 avril 2025.

Ils comportent deux sections qui doivent être présentées en équilibre (les recettes égalant les dépenses) ou bien en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses) :

- **la section de fonctionnement (ou d'exploitation)** budgétise toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la Commune, celles qui reviennent chaque année ;
- **la section d'investissement** présente les opérations de dépenses et de recettes qui modifient durablement le patrimoine communal : études, aménagements et constructions, acquisitions de terrains et de matériels, emprunts, subventions...

À la clôture de chaque exercice annuel, les **comptes financiers uniques** (qui remplacent les comptes administratifs en 2025) des deux budgets sont établis : ils retracent les **opérations réalisées** en dépenses et en recettes. Leurs résultats, excédentaires ou déficitaires, seront intégrés aux budgets prévisionnels de l'année suivante.

<b>Les taux de la fiscalité communale en 2025 :</b>	Taux 2023	Taux 2024	<b>Taux 2025</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,61 %	36,68 %	<b>36,68 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,26 %	41,47 %	<b>41,47 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,53 %	3,42 %	<b>4,24 %</b>

Les taux des taxes foncières bâties et non bâties, qui avaient été augmentés de 3 % en 2024, resteront stables en 2025. La loi de finances 2025 permet d'appliquer une majoration spéciale de 0,82 % du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le Conseil municipal a décidé d'appliquer cette majoration. A titre d'information, notre taux communal de taxes d'habitation sur les résidences secondaires 2024 est un des plus faibles constatés au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Ces différents taux sont appliqués sur les bases locatives pour calculer le montant des taxes de la fiscalité locale. Ces bases sont réévaluées chaque année par les services fiscaux afin de suivre l'inflation. Pour l'année 2025, elles augmenteront de 1,7 %.

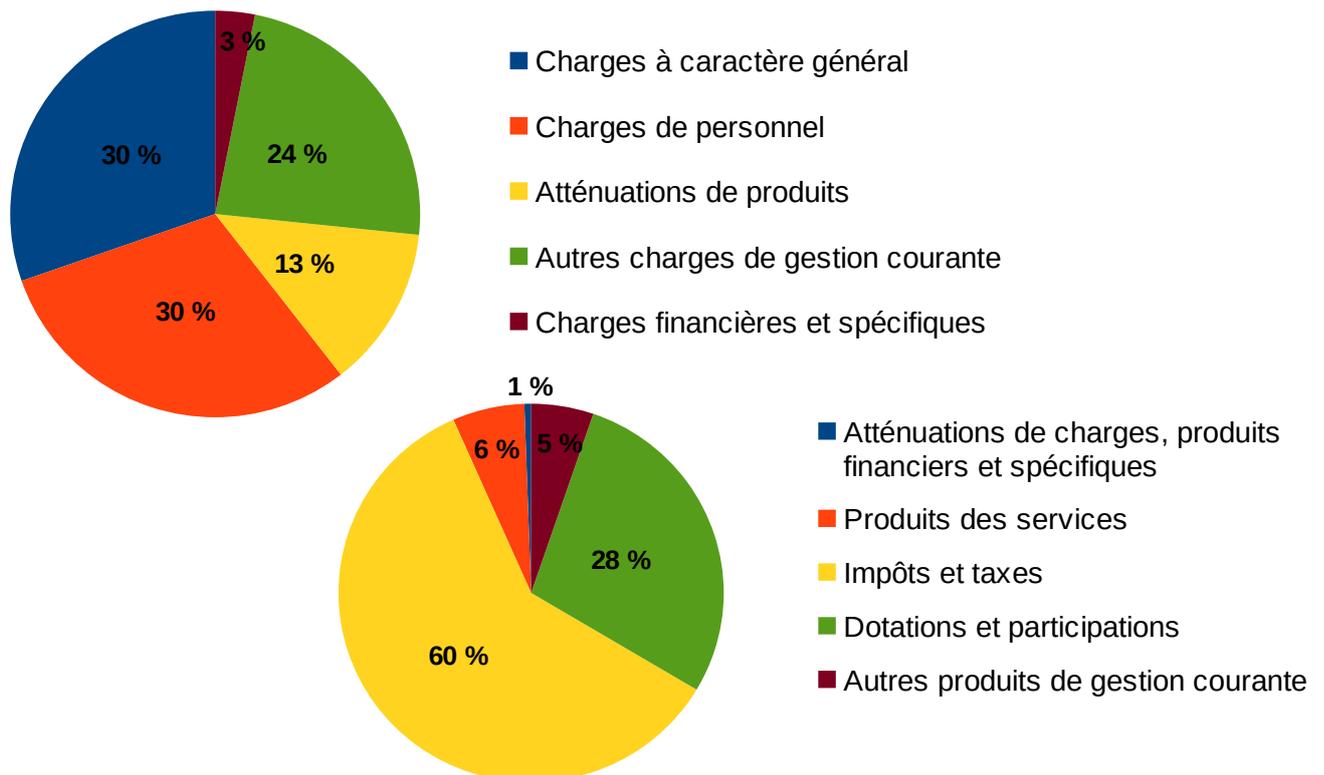
Dans les pages suivantes, vous trouverez les présentations des comptes financiers uniques 2024 (CFU) du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, puis celles des budgets prévisionnels 2025.

# - LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	413 620,76	Atténuations de charges	973,90
Charges de personnel	411 173,92	Produits des services	98 564,92
Atténuations de produits	175 235,00	Impôts et taxes	974 809,35
Autres charges de gestion courante	315 059,40	Dotations et participations	460 813,13
		Autres produits de gestion courante	85 410,88
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 315 089,08</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 620 572,18</b>
Charges financières	32 535,94	Produits financiers	9,33
Charges spécifiques	10 059,84	Produits spécifiques	-
Dotations aux provisions	-	Reprises sur amortissements	2 042,19
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>42 595,78</b>	<b>Total des recettes financières et exceptionnelles</b>	<b>2 051,52</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 357 684,86</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 622 623,70</b>
Opérations d'ordre entre sections	32 110,53	Opérations d'ordre entre sections	-
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>32110,53</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 389 795,39</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 622 623,70</b>

Graphiques de la répartition des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



**Voici une comparaison des comptes administratifs 2022, 2023 et du compte financier unique 2024 concernant les principaux postes budgétaires de fonctionnement, ainsi que le total des dépenses et des recettes réelles :**

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Charges à caractère général (électricité, carburant, entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux, fournitures administratives et scolaires, assurances, fêtes et cérémonies...)	517 546,25	461 582,27	413 620,76

*Après une augmentation très importante de plus de 45 % en 2022 (inflation des coûts de l'énergie, des fournitures, des prestations...), ce chapitre enregistre une baisse significative grâce à une maîtrise budgétaire rigoureuse de ces dépenses en 2023 et 2024.*

Charges de personnel (rémunérations, cotisations des personnels communaux...)	347 807,82	381 934,08	411 173,92
--	------------	------------	------------

*Ce chapitre progresse d'environ 7 % en raison de l'augmentation du poste « Personnel non titulaire » qui concerne en particulier les personnels saisonniers.*

Autres charges de gestion courante (service d'incendie et de secours, subventions associations, subvention d'équilibre au budget eau et assainissement...)	299 643,56	263 527,39	315 059,40
---	------------	------------	------------

*L'augmentation est due essentiellement au montant de la subvention d'équilibre versée au budget eau et assainissement : 160 000 € en 2024 au lieu de 110 542,00 € en 2023.*

<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>1 453 563,85</b>	<b>1 317 587,82</b>	<b>1 357 684,86</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**Les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'environ 3 % par rapport à 2023.**

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Produits des services (droits de pacage estives communales, entrées piscine...)	84 311,95	94 030,73	98 564,92

*L'évolution d'environ + 4,5 % est due en particulier à une augmentation des tarifs d'entrée à la piscine en 2024.*

Impôts et taxes (contributions directes et autres taxes)	913 760,54	935 153,20	974 809,35
---	------------	------------	------------

*Les ressources fiscales de la Commune ont augmenté d'environ 4 % par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des taux de la fiscalité locale.*

Dotations et participations (dotations et compensations de l'État...)	344 311,70	449 225,76	460 813,13
--	------------	------------	------------

*Augmentation d'environ 2,5 % en 2024 par rapport à l'exercice 2023.*

<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>1 505 215,46</b>	<b>1 680 594,16</b>	<b>1 622 623,70</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

**Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 3,5 % en raison de la diminution des postes « Atténuations de charges » et « Produits spécifiques » qui avaient été crédités exceptionnellement d'un montant total d'environ 120 000 € en 2023.**

## - LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Subventions d'équipements versées	27 415,37	Subventions de l'Etat, de la Région, du Département,...	26 861,95
Immobilisations corporelles	42 489,83		
Immobilisations corporelles en cours	81 034,13	Emprunts et dettes assimilés	-
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>150 939,33</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>26 861,95</b>

Emprunts et dettes assimilés	100 887,19	Fonds de Compensation de la TVA	73 397,81
Participations, créances rattachées	1 000,00	Taxe d'aménagement perçue	7 646,70
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>101 887,19</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>81 044,51</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>252 826,52</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>107 906,46</b>
--	-------------------	--	-------------------

Opérations d'ordre entre sections	-	Opérations d'ordre entre sections	32 110,53
Opérations patrimoniales	55 000,00	Opérations patrimoniales	55 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>55 000,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>87 110,53</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>307 826,52</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>195 016,99</b>
--	-------------------	--	-------------------

### *Commentaires et précisions sur les investissements réalisés :*

#### **Subventions d'équipements versées : 27 415,37 €**

Il s'agit essentiellement des participations et remboursements au SDE 65 (Syndicat Départemental de l'Énergie) concernant les programmes d'électrification de la Commune.

#### **Immobilisations corporelles : 42 489,83 €**

Ce montant inclut en particulier les travaux d'électrification de l'aire de camping-car du Tech, ainsi que l'achat de différents matériels (lame déneigement, ordinateur, outillage...)

#### **Immobilisations corporelles en cours : 81 034,13 €**

Environ la moitié de cette somme représente une 1ère facture de gros œuvre du chantier de la microcrèche. Citons également des honoraires de l'architecte de ce projet, des travaux de l'aire de camping-car du Tech et du déplacement de la laverie « La Bobette »...

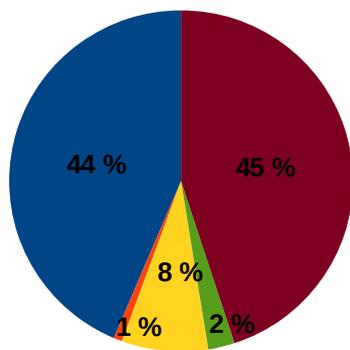
#### **Emprunts et dettes assimilés : 100 887,19 €**

Ce poste budgétaire représente l'annuité de remboursement du capital des emprunts du budget principal de la Commune.

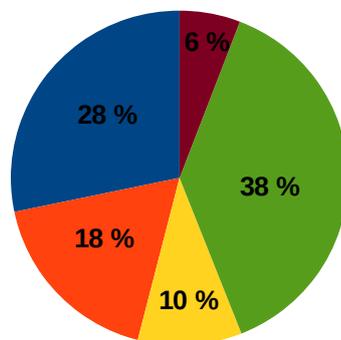
# - LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

## SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	182 426,91	Ventes d'eau potable aux abonnés	118 429,40
Atténuations de produits	3 389,00	Redevances d'assainissement collectif	74 365,08
		Redevances perçues pour l'Agence de l'eau	41 799,64
Charges financières	34 052,92	Subvention d'exploitation	160 000,00
Charges exceptionnelles	10 423,56	Travaux, prestations et autres...	3 231,26
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>230 292,39</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>397 825,38</b>
Provisions pour amortissements	188 112,68	Opérations d'ordre entre sections	24 403,68
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>418 405,07</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>422 229,06</b>



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Provisions pour amortissements



- Vente d'eau potables aux abonnés
- Redevance d'assainissement collectif
- Taxes perçues par l'Agence de l'Eau
- Subvention d'exploitation
- Opérations d'ordre entre sections

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	8 798,40	Subventions d'investissement	7 416,25
Immobilisations corporelles	9 508,16	Immobilisations incorporelles	7 704,00
Immobilisations en cours	10 318,56	Immobilisations en cours	1 344,20
Emprunts et dettes assimilés	45 498,72	Fonds de compensation de la TVA	7 069,27
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>74 123,84</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>23 533,72</b>
Opérations d'ordre entre sections	24 403,68	Provisions pour amortissement	188 112,68
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>98 527,52</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>211 646,40</b>

**- LES RÉSULTATS 2024 À REPORTER SUR LES BUDGETS 2025 :**

	Budget principal		Budget annexe eau et assainissement	
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
Total des recettes 2024	1 622 623,70	195 016,99	422 229,06	211 646,40
Total des dépenses 2024	1 389 795,39	307 826,52	418 405,07	98 527,52
<b>Résultats 2024</b>	<b>+ 232 828,31</b>	<b>- 112 809,53</b>	<b>+ 3 823,99</b>	<b>+ 113 118,88</b>
Reprise des résultats 2023	+ 243 855,33	+ 2 890,91	+ 23 704,60	+ 321 172,46
<b>Résultats de clôture 2024</b>	<b>+ 476 683,64</b>	<b>- 109 918,62</b>	<b>+ 27 528,59</b>	<b>+ 434 291,34</b>
Restes à réaliser à reporter en 2025	-	-	-	-
<b>Excédents ou déficits à reporter en 2025</b>	<b>+ 366 765,02</b>	<b>+ 109 918,62</b>	<b>+ 27 528,59</b>	<b>+ 434 291,34</b>

**- LE BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2025 :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	379 527	Atténuations de charges	9 779
Charges de personnel	403 536	Produits des services	142 329
Atténuations de produits	175 703	Impôts et taxes	787 097
Autres charges de gestion courante	384 385	Fiscalité locale	187 930
		Dotations et participations	462 613
		Autres produits de gestion courante	84 400
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 343 151</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 674 148</b>
Charges financières	25 826	Produits financiers	-
Charges spécifiques	500		
Dotations aux provisions	-		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>26 326</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 369 477</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 674 148</b>
Opérations d'ordre entre sections	35 873	Opérations d'ordre entre sections	2 000
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>35 873</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>-</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>637 563</b>	<b>Résultat de fonctionnement 2024 reporté</b>	<b>366 765</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 042 913</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 042 913</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	102 003	Subventions d'investissements	856 211
Subventions d'équipement versées	42 954		
Immobilisations corporelles	29 985	Emprunts et dettes assimilés	350 000
Immobilisations en cours	1 438 633		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 613 575</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 206 211</b>

Emprunts et dettes assimilées	296 302	Fonds de Compensation TVA	20 230
		Taxe d'aménagement	10 000
		Excédents de fonctionnement	109 918
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>296 302</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>140 148</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 909 877</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 346 359</b>
--	------------------	--	------------------

		Virement de la section de fonctionnement	637 563
		Opérations d'ordre entre sections	35 873
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>673 436</b>

<b>Déficit d'investissement 2024 reporté</b>	<b>109 918</b>
--	----------------

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 019 795</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 019 795</b>
--	------------------	--	------------------

### ***Commentaires et précisions sur les investissements prévus :***

#### **Immobilisations incorporelles : 102 003 €**

Ce montant concerne différentes études sur des projets en cours ou à réaliser : la rénovation des logements communaux du bâtiment de la Mairie, le remplacement de la chaufferie de l'école, la prestation architecte du projet micro-crèche / pôle des services, des travaux de mise aux normes incendie de la Maison de la Vallée...

#### **Subventions d'équipement versées : 42 954 €**

Il s'agit du financement des travaux prévus en 2025 sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécom réalisés par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) et Orange.

## **Immobilisations corporelles : 29 985 €**

Dans ce poste, sont budgétisés l'acquisition de matériel (abris de touche pour le terrain de foot, tables pour la Maison des Jeunes, grilles d'exposition pour des évènements...), ainsi que des travaux sur le passage canadien du col du Soulor, des frais de notaire et l'installation d'une signalétique sur les différents bâtiments communaux.

## **Immobilisations en cours : 1 438 633 €**

Ce montant concerne les travaux d'équipement concernant les bâtiments communaux, ainsi que les voies et réseaux. Voici les différents investissements programmés avec leurs montants prévisionnels TTC, les subventions obtenues ou demandées, la part de TVA à récupérer et enfin l'autofinancement communal (reste à charge) :

<b>Projet d'équipement :</b>	<b>Montant <u>TTC</u> prévisionnel</b>	<b>Subventions</b>	<b>Récupération TVA (≈ 16 %)</b>	<b>Financement communal</b>
Construction de la micro-crèche et du pôle de services	978 000 €	532 302 €	156 480 €	289 218 €
Remplacement du système de chauffage de l'école	135 037 €	61 420 €	21 606 €	52 011 €
Remplacement des liners des deux bassins de la piscine	115 000 €	-	18 400 €	96 600 €
Acquisition d'abris légers pour les estives communales	98 600 €	66 400 €	15 776 €	16 424 €
Construction d'un abri véhicules à l'ancienne station d'épuration	32 594€	-	5 215 €	27 379 €
Restauration d'un enrochement sur la route des Artigaux	30 000 €	-	4 800 €	25 200 €
Travaux de peinture à la bibliothèque municipale	13 336 €	-	2 134 €	11 202 €
Installation de portes coupe-feu à la Maison de la Vallée (copropriété)	10 000 €	4 200 € 50 % Parc national	1 600 €	4 200 € 50 % Commune
Aménagement du chemin des Eschaous (derrière la MAS)	10 000 €	-	1 600 €	8 400 €
Restauration de la cabane des Aulhès (Bordères)	3 000 €	1 500 €	480 €	1 020 €
<i>Autres travaux dont :</i> - travaux au garage « Le Milan Noir » à Marsous - travaux à l'aire de camping-car du lac du Tech	13 066 €	-	2 091 €	10 975 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>1 438 633 €</b>	<b>665 822 €</b>	<b>230 182 €</b>	<b>542 629 €</b>

Les communes récupèrent environ 80 % de la TVA qu'elles ont versée sur les opérations d'investissements réalisées. Ce montant, le FCTVA (**F**onds de **C**ompensation de la **TVA**), est reversé par l'État aux communes au cours de l'exercice budgétaire suivant. Il pourra donc être inscrit comme recette du budget d'investissement 2026.

## - LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 EAU ET ASSAINISSEMENT

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	169 748	Produits des services	179 602
Charges de personnel	30 000	Subvention d'exploitation	235 055
Atténuations de produits	45 319	Autres produits de gestion courante	1 120
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>245 067</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>415 577</b>
Charges financières	32 382	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	1 000		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 382</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>278 449</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>415 777</b>
Opérations d'ordre entre sections	189 408	Opérations d'ordre entre sections	24 552
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>189 408</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>24 552</b>
		<b>Résultat d'exploitation 2024 reporté</b>	<b>27 528</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>467 857</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>467 857</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	-	Subventions d'investissement	17 220
Immobilisations corporelles	106 880		
Immobilisations en cours	-		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>106 880</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>17 220</b>
Emprunts et dettes assimilés	46 361	Fonds de compensation de la TVA	3 000
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>46 361</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 000</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>153 241</b>	<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 220</b>
Opérations d'ordre entre sections	24 552	Opérations d'ordre entre sections	189 408
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>24 552</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>189 408</b>
		<b>Résultat excédentaire 2024 reporté</b>	<b>434 291</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>177 793</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>643 919</b>

## **Commentaires et précisions sur les investissements prévus :**

### **Immobilisations corporelles : 106 880 €**

Ce montant concerne, pour l'essentiel, trois investissements inscrits sur ce chapitre du budget eau et assainissement :

- le changement des diffuseurs de la station d'épuration : 21 430 € ;
- l'installation d'un réducteur de pression sur le réseau d'eau des Artigaux : 32 420 € ;
- la mise en place de la radiorelève des compteurs d'eau : 50 000 €.

### **Qu'est-ce que la radiorelève ?**

Depuis 2023, la Commune a repris en régie directe la facturation des abonnés au réseau d'eau potable. Les agents des services techniques assurent donc la relève des consommations de quelques 669 compteurs. C'est une tâche longue et fastidieuse, du fait du nombre de compteurs, de l'étendue de la Commune, de la présence ou non des abonnés lors de la relève et de l'accès aux compteurs parfois difficile.

Afin de faciliter et d'optimiser cette relève des compteurs d'eau, la solution de la radiorelève a été choisie, car c'est un système de relevé à distance qui offre plusieurs avantages pour les usagers et la Commune.

### **Comment fonctionne la radiorelève ?**



Elle utilise une technologie radio courte portée pour transmettre les données de consommation d'eau. Un module radio est installé sur le compteur d'eau existant ou un nouveau compteur équipé d'un émetteur radio est mis en place.

Ce module transmet les données de consommation par ondes radio lorsqu'il est sollicité par un terminal portable dédié. Un agent passe à proximité (dans la rue) avec un terminal mobile pour collecter les données, sans avoir besoin d'accéder au domicile.

### **Quels sont ses avantages ?**

- Confort pour l'usager : plus besoin d'être présent lors du relevé ou de transmettre soi-même l'index du compteur.
- Facturation précise : les factures sont basées sur la consommation réelle et non sur des estimations.
- Détection rapide des fuites : la précision des relevés permet de déceler plus rapidement les fuites après compteur.
- Efficacité pour les agents de la Commune : ils effectuent les relevés beaucoup plus rapidement et sans avoir besoin d'accéder aux propriétés privées.

Actuellement, sur les 669 compteurs de la Commune, 89 sont compatibles avec les modules de radiorelève. Il faudra donc changer les 580 autres compteurs, sachant que beaucoup d'entre eux approchent ou ont même dépassé, parfois largement, la durée de vie d'un compteur, à savoir 15 ans.

La mise en place du système est programmée sur 2 ans :

- Année 1 : 89 modules sur les compteurs compatibles + 250 complets (compteur + module)
- Année 2 : 330 complets

## ► Les emprunts en cours

Pour financer les dépenses d'investissement importantes, il est nécessaire de recourir à des emprunts. En voici la situation actuelle.

### Budget principal de la commune :

Organisme prêteur	Investissement financé	Date du prêt	Durée	Capital emprunté	Taux du prêt	Soldé en
Crédit Agricole	Acquisition terrains MAS/APF	2007	20 ans	160 000,00	4,60%	2027
Crédit Agricole	Travaux sur bâtiment (école)	2010	20 ans	150 000,00	3,93%	2030
Crédit Agricole	Rénovation de la Salle des fêtes	2014	15 ans	230 000,00	3,53%	2029
La Banque Postale	Construction du commerce (Proxi)	2019	20 ans	385 000,00	1,58%	2039
Crédit Agricole	Acquisition terrain du parking	2020	15 ans	100 000,00	0,78%	2035
La Banque Postale	Réhabilitation de la Base de loisirs	2020	20 ans	400 000,00	1,90%	2040
Crédit Agricole	Acquisition du garage de Marsous	2021	15 ans	90 000,00	0,70 %	2036
Crédit Agricole	Construction microcrèche / pôle	2022	20 ans	350 000,00	2,44 %	2042

### Budget annexe eau et assainissement :

Organisme prêteur	Investissement financé	Date du prêt	Durée	Capital emprunté	Taux du prêt	Soldé en
Crédit Agricole	Travaux MAS, Artouech, Artigaux	1999	30 ans	200 000,00	4,60%	2029
Crédit Agricole	Travaux rue Couret, Boey-Débat	2009	30 ans	250 000,00	4,84%	2039
Caisse des Dépôts	Construction station d'épuration	2015	30 ans	606 129,00	2,00%	2045
La Banque Postale	Construction réservoir / réseau eau	2017	20 ans	231 000,00	1,72%	2037

Il est essentiel de maintenir le montant de l'annuité des emprunts (capital + intérêts) à un niveau maîtrisé par rapport aux recettes de fonctionnement.

Voici un graphique qui présente l'évolution de ce ratio en pourcentage depuis 2014 :



Le ratio se situe actuellement à 10 %. Cela montre un niveau d'investissement important pour les 2 budgets, mais supportable par les finances communales, grâce à un bon autofinancement lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## ► Les travaux en cours, réalisés, programmés

### - La construction de la microcrèche et du pôle de services :

Les travaux, qui ont débuté en novembre 2024, progressent. Le chantier se déroule dans de bonnes conditions.



*La microcrèche*



*Le pôle de services*

### - Le changement des liners de la piscine :

Les liners sont destinés à assurer l'étanchéité des bassins. Ce sont des éléments importants qui ont une durée de vie moyenne de 15 ans environ. Installés en 2010, les liners actuels devaient être changés. C'est chose faite avec des coloris différents.



*Le petit bassin débarrassé de son vieux liner.*



*Le grand bassin avec le liner mis en place.*

### - Le remplacement du système de chauffage de l'école :

Actuellement assuré par une chaudière au fuel vieillissante, le système de chauffage de l'école va être changé : une chaudière bois à granulés va être installée.

Ces travaux, qui devaient être réalisés avant l'hiver dernier, ont pris du retard. Ils ont donc été reportés en 2025.

L'appel d'offres a été lancé : c'est l'entreprise Bégaries qui a été choisie pour ce chantier qui débutera prochainement.

## - Des aménagements pour les personnes à mobilité réduite :

Ils concernent le trottoir le long de la rue de Couret, entre l'établissement APF du Couret et le village.



Au niveau du cimetière, une bande blanche a été tracée afin de matérialiser un passage réservé aux piétons et en particulier aux fauteuils roulants.



Un peu plus loin en montant, une barre a été installée afin d'éviter que les personnes descendant en fauteuil soient entraînées par le dévers existant à cet endroit.

## - La mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux :

Certains bâtiments publics du village ne sont pas clairement identifiés comme la Salle des fêtes, l'espace de coworking La Turbine... D'autres ont des affichages un peu disparates.

Aussi, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une signalétique uniforme et moderne sur l'ensemble de la commune.



*Exemple de signalétique sur le bâtiment de l'école*

## ► Le point sur les projets

### - Le projet d'itinéraire de mobilité douce en Val d'Azun :

Ce projet a pour objectif de relier Arrens-Marsous à Argelès par un itinéraire sécurisé pour les piétons et les cyclistes, afin de promouvoir une mobilité douce et durable. Dans le bulletin municipal précédent, nous avons présenté le premier tronçon entre Arrens-Marsous et Aucun dont l'étude a été réalisée.

Initié par la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, une partie non négligeable du financement restait néanmoins à la charge des communes concernées. De plus, la continuité de l'itinéraire d'Aucun à Argelès-Gazost semble difficile à réaliser pour le moment en raison de différentes contraintes.

Pour les deux raisons précédentes, il a été donc convenu, avec la Communauté de Communes, de reporter la réalisation de cet itinéraire. Il doit devenir un projet pleinement communautaire, faisant partie d'un aménagement plus large du territoire de la CCPVG.

## - La réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Edelweiss :

Pour rappel, la Commune a fait l'acquisition de ce bâtiment, avec le soutien financier de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF).

L'objectif de cette acquisition est d'y aménager des logements locatifs à l'année, en particulier destinés à l'accueil de personnes âgées autonomes.



Pour mener à bien cette réhabilitation, la Commune et l'EPF ont sollicité l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH). Il s'avère aujourd'hui que les réalités budgétaires des bailleurs sociaux comme l'OPH les mènent à l'abandon de certains projets. C'est le cas pour ce projet de l'Edelweiss.

Mais une autre solution s'est présentée sous la forme d'un investisseur privé motivé par la réhabilitation de cet ancien hôtel. En premier lieu, la Municipalité s'est assurée que la proposition correspondait à ses attentes, en particulier sur l'accueil de personnes âgées autonomes. Le projet est actuellement dans sa phase d'études technique et financière.

## ► L'installation de 2 sites de compostage collectif

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves dote la Commune d'Arrens-Marsous de 2 sites de compostage collectif.



*L'un en face à la **salle des fêtes** à **Arrens**, l'autre à l'entrée de la **rue du Gerrit** à **Marsous**.*

Ces sites de compostage collectif complètent les composteurs individuels, déjà installés en nombre chez les particuliers, pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de gérer leurs biodéchets à domicile.

### Pourquoi composter ?

- Pour réduire le poids de nos ordures ménagères de plus de 35 % et ainsi répondre à la **réglementation qui exclue ces biodéchets dans les poubelles depuis le 1er janvier 2024**.
- Afin de valoriser les déchets organiques (restes alimentaires, épluchures, marc de café...) en engrais naturel pour des plantations.

## ► Des actes de vandalisme inacceptables

Nous sommes de nouveau confrontés à des actes incompréhensibles et condamnables. En effet, depuis fin avril, les portes des toilettes, du local matériel et du local technique des vestiaires du stade ont été systématiquement et à plusieurs reprises vandalisées. Les auteurs de ces actes les ont même répétés à plusieurs reprises avec acharnement ! Voici quelques photos de ces dégâts :



*La porte des toilettes PMR détruite et la cuvette cassée !*



*La porte du local matériel endommagée à 3 reprises !*



*La porte du local technique éventrée à la 2ème tentative !*



Et on peut rajouter à ce triste inventaire les grilles d'aération du bâtiment enfoncées et le rideau de la buvette régulièrement impacté par des projectiles.

Citons également d'autres actes de dégradations sur les bâtiments du site de Pouey-Laün et de l'ancien hôtel de l'Edelweiss régulièrement et illégalement visités.

La Commune a investi dans ces équipements pour qu'ils profitent à toutes et à tous, habitants du village ou visiteurs extérieurs. L'accès en reste libre et gratuit : la très grande majorité des utilisateurs les respecte : nous les en remercions.

Les agents des services techniques de la Commune chargés de l'entretien veillent quotidiennement à la propreté des lieux et s'assurent que l'état de tous ces équipements est compatible avec une utilisation sécurisée.

### **Mais ces dégradations commises par une minorité sont inadmissibles !**

Deux plaintes ont été déposées par la Commune auprès de la Brigade de gendarmerie d'Argelès-Gazost qui mène une enquête sur ces actes, avec déjà des indices en sa possession.

Quand les personnes responsables de ces dégradations seront identifiées, la Commune exigera le remboursement des dommages causés qui se chiffrent déjà à environ 5 000 €. S'il s'agit de mineurs, les parents seront tenus responsables des actes de leurs enfants.

## ► À l'école : le « Savoir rouler à vélo »

Depuis la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le « Savoir Rouler à Vélo » fait partie des savoirs sportifs fondamentaux qui sont abordés pendant le cursus scolaire des enfants.

Dans ce cadre, l'école élémentaire d'Arrens-Marsous a fait appel à un prestataire habilité pour organiser les modules d'apprentissage préconisés par le Ministère de l'Education Nationale et amenant progressivement les élèves à une utilisation autonome du vélo en milieu ouvert, c'est à dire sur les voies publiques.



Les 2 premières séances ont été consacrées à l'apprentissage des règles du code de la route et des comportements à adopter sur un vélo ; elles se sont déroulées en milieu « fermé ».

Ainsi lors de l'atelier pratique sur un circuit tracé au stade, les élèves ont pu appliquer les consignes apprises telles que priorité aux intersections, stop, circulation sur un rond point, circulation en groupe...

Le dernier bloc de la formation n'est pas passé inaperçu puisqu'il s'est déroulé dans les rues du village ; au cours d'une sortie accompagnée depuis l'école jusqu'à Marsous, les participants ont pu visualiser les points délicats et/ou dangereux du village. La session s'est terminée par un contrôle individuel sur un parcours autour de l'école.



## ► Arrachage d'une plante invasive : le buddleia



Le buddleia, plus connu sous le nom d'arbre à papillon, est un arbuste exotique apprécié dans les jardins, mais qui est classé EEE (Espèce Exotique Envahissante).

Effectivement, cette espèce s'est très bien adaptée à notre territoire ; elle prolifère maintenant dans toute la vallée, en particulier le long des cours d'eau.

Les gardes du Parc national de notre secteur ont signalé sa présence au bord du gave et des ruisseaux affluents au niveau de Bouey-Debat, ce qui constitue pour l'instant le point le plus en amont de la colonisation de cette plante.

Pour tenter de préserver les zones de montagne en freinant l'expansion de cette plante invasive et conserver ainsi toute sa richesse à notre milieu naturel, à l'initiative du Parc national des Pyrénées, un programme d'arrachage du buddleia a été initié en fin d'hiver 2025. Il a concerné la zone de Bouey-Debat.



Le 27 mars, un premier chantier a été mené par les agents de terrain du PNP au cours d'une de leurs journées de cohésion ; ce fut l'occasion de mettre en place une méthodologie de travail qui pourra s'appliquer sur tous les chantiers à venir.

Le 3 mai, un deuxième chantier a été réalisé conjointement par le Club Ado du village et les agents du Parc, une journée au cours de laquelle les Ados ont agi concrètement pour le bien de tous. Un grand merci à eux pour leur participation.

***La lutte contre une espèce envahissante est une entreprise à long terme. Ce n'était donc qu'une première étape dans la lutte contre la prolifération de cette plante invasive.***

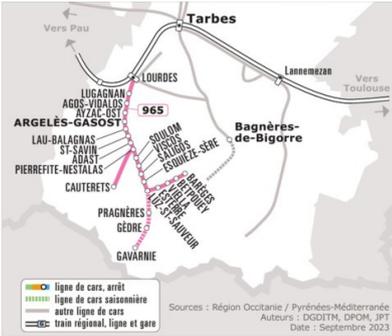
***D'autres actions d'arrachage seront programmées l'hiver et le printemps prochains permettant la participation des habitants qui le souhaitent.***



# ► Le Transport à la Demande



## LE RÉSEAU lio OCCITANIE LIGNE 965



Téléchargez l'application pour connaître les horaires et acheter vos titres de transport :  
**lio-occitanie.fr**



Les titres de transports de la communauté de communes donnent droit à l'accès des lignes régulières lio Occitanie en correspondance, et inversement.

Ces transports collectifs sont un service public de proximité accessible à l'ensemble des usagers du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vers des points d'arrêt définis.



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST  
Tél. 05 62 97 55 18 | [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

CCPVG.FR

### TARIF UNIQUE

► 2 € / Trajet (4 € aller/retour)

Gratuit pour les enfants 0-6 ans

Gratuit avec la carte d'abonnement de transport scolaire de la Région Occitanie.



Seuls les chiens d'assistance sont autorisés et les animaux en caisse de transport.

Transports organisés par la Communauté des communes Pyrénées Vallées des Gaves dans le cadre du programme territorial des actions mobilité en partenariat avec La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et son réseau lio, et l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie.

## TRANSPORT À LA DEMANDE

Vallées des Gaves



### ► LIGNE ARRENS-MARSOUS / ARGELÈS-GAZOST / LOURDES

CORRESPONDANCE  
LIGNES RÉGULIÈRES lio

ccpvg.fr



## 2025 INFOS

Pour le transport du  
**LUNDI au VENDREDI**

**RÉSERVATION (obligatoire)**  
**0805 608 100**

Ligne **ARRENS-MARSOUS /  
ARGELÈS-GAZOST**

► Réservations du lundi au vendredi de  
8h à 16h au plus tard la veille du  
transport (et le vendredi pour le lundi).

Pour le transport du  
**SAMEDI /  
DIMANCHE**

Du 1<sup>er</sup> juin au  
28 septembre 2025

**INSCRIPTION (obligatoire)**  
**05 62 97 00 25**  
Office de tourisme

Ligne **ARRENS-MARSOUS /  
LOURDES**

► Réservations du lundi au samedi de  
8h30 à 17h au plus tard la veille du  
transport.



## TARIF UNIQUE

4€ le trajet aller/retour

Sur tous les transports lio & CCPVG

**2 €**

### TRANSPORT À LA DEMANDE

### LIGNES ARRENS-MARSOUS / ARGELÈS-GAZOST / LOURDES

DÉPARTS ▼	ARRÊTS	Du 1 <sup>er</sup> /06 au 28/09		
		LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI / DIMANCHE	
ARRENS	Office de tourisme	08:45	13:34	16:34
	MARSOUS	08:50	13:39	16:39
	AUCUN	08:52	13:41	16:41
BUN	Las Pouyeyes	08:53	13:42	16:42
	Croisement	08:55	13:44	16:44
	Mairie	08:56	13:45	16:45
GAILLAGOS	Route de Bun	08:57	13:46	16:46
	Route d'Azun	09:00	13:49	16:49
	Lavoir	09:01	13:50	16:50
ARCIZANS-DESSUS	Route d'Azun	09:02	13:51	16:51
	Mairie	09:03	13:52	16:52
	ARRAS-EN-LAVEDAN	Arrassets	09:05	13:54
ARRAS-EN-LAVEDAN	Mairie	09:06	13:55	16:55
	Les Gerbes	09:07	13:56	16:56
	ARGELÈS-GAZOST	Place du Foirail	09:10	13:59
Correspondance > Ligne LIO 965	Le Parc	09:11	14:00	17:00
	Parking du Stade - Aire de co-voiturage	09:14	14:03	17:03
	AYROS ARBOUX	Abri bus	-	-
BOO-SILHEN	Eglise	-	-	-
	GEU	-	-	-
	GER	-	-	-
LUGAGNAN	Place de la gare	-	-	-
	LOURDES	-	-	-
	Gare routière	-	-	-
Gare SNCF	-	-	-	

DÉPARTS ▼	ARRÊTS	Du 1 <sup>er</sup> /06 au 28/09			
		LUNDI AU VENDREDI	SAMEDI / DIMANCHE		
LOURDES	Gare SNCF	-	-	-	
	Gare routière	-	-	-	
	LUGAGNAN	Place de la gare	-	-	
GER	Eglise	-	-	-	
	GEU	-	-	-	
	BOO-SILHEN	Eglise	-	-	
AYROS ARBOUX	Abri bus	-	-	-	
	ARGELÈS-GAZOST	Parking du Stade - Aire de co-voiturage	08:11	12:30	17:12
	Correspondance > Ligne LIO 965	Le Parc	08:14	12:33	17:15
ARRAS-EN-LAVEDAN	Place du Foirail	08:15	12:34	17:16	
	Les Gerbes	08:18	12:37	17:19	
	Mairie	08:19	12:38	17:20	
ARCIZANS-DESSUS	Arrassets	08:20	12:39	17:21	
	Mairie	08:22	12:41	17:23	
	Route d'Azun	08:23	12:42	17:24	
GAILLAGOS	Lavoir	08:24	12:43	17:25	
	Route d'Azun	08:25	12:44	17:26	
	Route de Bun	08:28	12:47	17:29	
BUN	Mairie	08:29	12:48	17:30	
	Croisement	08:30	12:49	17:31	
	AUCUN	Las Pouyeyes	08:32	12:51	17:33
MARSOUS	Ancienne poste	08:33	12:52	17:34	
	Abri bus	08:35	12:54	17:36	
	ARRENS	Office de tourisme	08:40	12:59	17:41



**CULTUR'BUS**  
Départ en bus vers des spectacles vivants à prix réduit et des événements culturels du territoire, transports organisés par la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) en collaboration avec La Région Occitanie, la scène nationale du Parvis à Tarbes et les associations locales.  
Voir l'agenda en ligne sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)



### NAVETTE ESTIVALE

Vallées des Gaves

Cet été, randonnez, bougez, visitez en toute tranquillité !



Été 2025

ccpvg.fr

# ► Les navettes touristiques estivales :



**PIC DU MIDI**  
**Tourmalet - La Mongie**

**MARDI, MERCREDI, VENDREDI**  
Ne fonctionne pas le mercredi 23 juillet ×  
Fonctionne le vendredi 15 août ✓

**RÉSERVATION NAVETTE +33 (0)5 62 97 00 25**  
Réservation la veille du transport avant 17h

DÉPART ▼	ARRÊTS	MARDI, MERCREDI, VENDREDI
<b>ARGELÈS-GAZOST</b>	Camping 3 Vallées	07:50 12:15
	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	07:53 12:18
LAU BALAGNAS	Camping Lavedan	08:00 12:25
PIERREFITTE-NESTALAS	<b>Stade collège *L. 965</b>	08:05 12:30
VISCOS	Larise	08:20 12:45
ESQUIÈZE-SÈRE	Camping International	08:25 12:50
LUZ-ST-SAUVEUR	Pl. du 8 mai	08:29 12:54
ESTERRE	Salle des fêtes	08:32 12:57
BARÈGES	Pl. de la mairie	08:45 13:10
	Tournaboup	08:53 13:18
	Col du Tourmalet	09:23 13:48
LA MONGIE	Parking billetterie	09:35 14:00

**RETOUR ▼**

DÉPART ▼	ARRÊTS	MARDI, MERCREDI, VENDREDI
<b>LA MONGIE</b>	Parking billetterie	09:45 14:40
BARÈGES	Col du Tourmalet	09:57 14:52
	Tournaboup	10:27 15:22
	Cinéma	10:35 15:30
	Salle des fêtes	10:48 15:43
ESTERRE	Pl. du 8 mai	10:51 15:46
LUZ-ST-SAUVEUR	Camping International	10:55 15:50
ESQUIÈZE-SÈRE	Larise	11:00 15:55
VISCOS	<b>Stade collège *L. 965</b>	11:15 16:10
PIERREFITTE-NESTALAS	Camping Lavedan	11:20 16:15
LAU BALAGNAS	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	11:27 16:22
ARGELÈS-GAZOST	Camping 3 Vallées	11:30 16:25

**RÉservez votre visite au Pic du Midi auprès des offices de tourisme ou sur [picdumidi.fr](http://picdumidi.fr)**

**NAVETTE ESTIVALE**  
organisée par



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES**  
1 rue St Orens | 65400 ARGELÈS-GAZOST  
Tél. 05 62 97 55 18 | [courriel@ccpvg.fr](mailto:courriel@ccpvg.fr)

Retrouvez les lignes et horaires des transports en Vallées des Gaves sur [ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)



**2 € le trajet**  
Gratuit pour les enfants 0-6 ans et avec la carte d'abonnement de transport scolaire de la Région Occitanie.  
Les horaires sont donnés à titre indicatif ; se rendre à l'arrêt 5 minutes avant l'arrivée prévue de la navette.

Seuls les chiens d'assistance sont autorisés et les animaux en caisse de transport.  
La navette n'est pas équipée pour le transport de 2 roues.

**\*Ligne liO 965**  
TICKET NAVETTE DONNANT ACCÈS AUX CORRESPONDANCES et inversement (à Argelès-Gazost et Pierrefitte-Nestalas), vers et depuis d'autres destinations : Gavarnie, Cauterets, Lourdes...

Ce transport est un service public de proximité accessible à l'ensemble des usagers du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Credits photos : Vanessa Chabot - Pierre Meyer - Manon Vallin

**OFFICE DE TOURISME  
TOURIST OFFICE  
OFICINA DE TURISMO  
VALLEESDEGAVARNIE.COM**  
Tél. +33 (0)5 62 97 00 25

**NAVETTE ESTIVALE**  
Vallées des Gaves

Départ **ARGELÈS-GAZOST**



**2 €**  
Le trajet

> Jours / horaires & arrêts de bus

[ccpvg.fr](http://ccpvg.fr)





**STATION SPORT NATURE DU VAL D'AZUN**

**Col du Soulor** 1474m d'alt.

**LUNDI, JEUDI, DIMANCHE**  
Fonctionne le lundi 14 juillet ✓

DÉPART ▼	ARRÊTS	LUNDI, JEUDI, DIMANCHE
<b>ARGELÈS-GAZOST</b>	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	09:30 14:00 16:15
	Camping 3Vallées	09:33 14:03 16:18
	Place du Foirail	09:36 14:06 16:21
ARRAS EN LAVEDAN	Mairie	09:43 14:13 16:28
AUCUN	Las Poueyes	09:51 14:21 16:36
ARRENS-MARSOUS	Pl. du Val d'Azun	09:58 14:28 16:43
COL DU SOULOR	P. Tachouère	10:18 14:48 17:03

**RETOUR ▼**

DÉPART ▼	ARRÊTS	LUNDI, JEUDI, DIMANCHE
<b>COL DU SOULOR</b>	P. Tachouère	11:00 15:15 18:00
ARRENS-MARSOUS	Pl. du Val d'Azun	11:20 15:35 18:20
AUCUN	Las Poueyes	11:27 15:42 18:27
ARRAS EN LAVEDAN	Mairie	11:35 15:50 18:35
ARGELÈS-GAZOST	Place du Foirail	11:42 15:57 18:42
	Camping 3Vallées	11:45 16:00 18:45
	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	11:48 16:03 18:48

**COL DU SOULOR**  
Suivez les pistes balisées pour des activités de loisirs et de pleine nature pour tous, entre Béarn et Bigorre. Zone pastorale\*, cave d'affinage, vente de fromages et restauration sur place.

**PARC DE LOISIRS DU HAUTACAM**

**Col de Tramassel** 1520m d'alt.

**MARDI, MERCREDI, VENDREDI**  
Ne fonctionne pas le mercredi 16 juillet ×  
Fonctionne le vendredi 15 août ✓

DÉPART ▼	ARRÊTS	MARDI, MERCREDI, VENDREDI
<b>ARGELÈS-GAZOST</b>	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	09:30 13:45 16:00
	Camping 3Vallées	09:33 13:48 16:03
AYROS-ARBOUX	Abribus	09:40 13:55 16:10
ARTALENS-SOUI	Sortie village	09:52 14:07 16:22
HAUTACAM	Billetterie	10:13 14:28 16:43
COL DE TRAMASSEL	Parking	10:18 14:33 16:48

**RETOUR ▼**

DÉPART ▼	ARRÊTS	MARDI, MERCREDI, VENDREDI
<b>TRAMASSEL</b>	Parking	10:30 15:00 17:45
HAUTACAM	Billetterie	10:35 15:05 17:50
ARTALENS-SOUI	Pl. de la fontaine	10:56 15:26 18:11
AYROS-ARBOUX	Abribus	11:08 15:38 18:23
	Camping 3Vallées	11:15 15:45 18:30
ARGELÈS-GAZOST	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	11:18 15:48 18:33

**HAUTACAM**  
Venez vivre une montagne d'activités ludiques pour petits et grands. Départ de sentiers de randonnées (Lac d'Isaby, crêtes du Hautacam, Lac d'Ourec...), restauration sur place

**BALADES & RANDONNÉES AUTOUR DU LAC**

**Lac d'Estaing** 1100m d'alt.

**LUNDI, JEUDI, DIMANCHE**  
Fonctionne le lundi 14 juillet ✓

DÉPART ▼	ARRÊTS	LUNDI, JEUDI, DIMANCHE
<b>ARGELÈS-GAZOST</b>	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	09:45 14:00 16:15
	Camping 3Vallées	09:48 14:03 16:18
	Place du Foirail	09:51 14:06 16:21
ARRAS EN LAVEDAN	Mairie	09:58 14:13 16:28
AUCUN	Las Poueyes	10:06 14:21 16:36
ARRENS-MARSOUS	Pl. du Val d'Azun	10:13 14:28 16:43
ESTAING	Parking mairie	10:30 14:45 17:00
LAC D'ESTAING	Parking restaurant	10:43 14:57 17:12

**RETOUR ▼**

DÉPART ▼	ARRÊTS	LUNDI, JEUDI, DIMANCHE
<b>LAC D'ESTAING</b>	Parking restaurant	11:00 15:15 18:00
ESTAING	Parking mairie	11:12 15:27 18:12
ARRENS-MARSOUS	Pl. du Val d'Azun	11:29 15:44 18:29
AUCUN	Las Poueyes	11:36 15:51 18:36
ARRAS EN LAVEDAN	Mairie	11:44 15:59 18:44
ARGELÈS-GAZOST	Place du Foirail	11:51 16:06 18:51
	Camping 3Vallées	11:54 16:09 18:54
	<b>Le Parc *Ligne 965</b>	11:57 16:12 18:57

**LAC D'ESTAING**  
Profitez d'une parenthèse nature en famille au bord de l'eau. Départ de sentiers de randonnées, zone pastorale\*, camping et restauration sur place.

\*Zone pastorale : ne pas s'approcher des animaux en liberté

## ► Les Gabizos : un magnifique programme pour la 10ème !



## ► Les marchés 2025

### À la Rencontre des Producteurs du Val d'Azun :

Les mercredis, du 2 juillet au 10 septembre, à partir de 16H00, sur la place du Val d'Azun.

Du 9 juillet au 27 août, le marché sera animé par l'Association Balaï Tous Ensemble (concert et buvette).

*Voici le programme des concerts :*

### Le Marché du dimanche matin :

Organisé à Arrens en juillet et août.

### Les Apéros Vins et Fromages :

Organisés en partenariat par le Wine Truck Pyrénéen et la Ferme Gainza.

Les jeudis en juillet et août, de 17H00 à 20H00, à Marsous (sur le parking de l'aire de jeu).

### Le Marché du samedi matin :

Sur la place du Val d'Azun, du 4 janvier au 28 juin et du 13 septembre au 27 décembre, les producteurs du Val d'Azun vous donnent rendez-vous au cœur du village.



## ► Les informations utiles

### La bibliothèque :

Située à la Maison de la Vallée, elle est ouverte les mercredis, de 15h00 à 18h00 et les samedis, de 10h00 à 12h00.

### Le cinéma :

Salle de projection, à la Maison de la Vallée.

- Pendant les vacances scolaires, les mardis et les jeudis, à partir de 20H30.
- Hors vacances scolaires, les vendredis, à partir de 20H30.

Tarifs des entrées : enfant - de 16 ans → 4 € / étudiant → 5 € / adulte → 6 €

### La piscine :

Elle est ouverte en juillet et août, tous les jours de 10H00 à 19H00.

Voici les tarifs :

- entrées à la journée : enfant - de 16 ans → 3,00 € / adulte → 5,00 €
- abonnement pour la semaine : enfant - de 16 ans → 15,00 € / adulte → 30,00 €
- abonnement pour un mois : enfant - de 16 ans → 30,00 € / adulte → 75,00 €
- abonnement pour deux mois : enfant - de 16 ans → 60,00 € / adulte → 150,00 €

**Le conseil municipal a décidé de renouveler la gratuité des abonnements piscine saison 2025 aux enfants de moins de 16 ans (nés en 2009 et après) dont les parents habitent en résidence principale dans la commune.**

**Cette carte saison doit être retirée à la mairie. Pour l'obtenir, il faudra fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une photo d'identité.**

### Les dates et heures d'ouverture à connaître :

- **la Mairie** : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00.

Contacts : 05.62.97.02.54 ou mairie.arrens-marsous@wanadoo.fr

- **l'Agence Postale** : du mardi au samedi de 9H00 à 11H50.

- **Les permanences France Services** : le mardi et le mercredi de 13h00 à 15h30, le jeudi de 16h00 à 18h00, le vendredi de 13h00 à 15h00 et le samedi de 12h00 à 13h00

- **la déchetterie d'Arrens-Marsous** :

Les lundis, jeudis et samedis, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15.

- **la collecte des déchets** :

**Ordures ménagères** ► les mardis / **Tri sélectif** ► les vendredis

### La communication municipale numérique :

- **L'application PanneauPocket** : à télécharger sur votre smartphone

- **Le site internet** : <https://www.arrens-marsous.fr/>

- **La page Facebook** : <https://www.facebook.com/ArrensMarsous/>

## ► L'agenda des animations et festivités à venir

- **Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 juillet : Fête locale de la Saint-Pierre, à Arrens**  
Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.
- **Dimanche 13 juillet : Feu d'artifice et concert**  
Organisés par la Commune et le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.
- **Jeudi 17 juillet : Passage du Tour de France**  
Etape 12 : Auch-Hautacam (descente du col du Soulor et montée du col des Bordères).
- **Vendredi 25 juillet : Pyrénées Cycl'n Trip**  
Organisé par le Département des Hautes-Pyrénées : cols du Soulor, d'Aubisque et de Spandelles réservés aux cyclistes, de 9h à 12h. ([pyrenees-trip.com/pyrenees-cycln-trip/](http://pyrenees-trip.com/pyrenees-cycln-trip/)).
- **Vendredi 25 et samedi 26 juillet : 10ème édition du Trail des Gabizos**  
Organisé par l'Association des Esclops d'Azun ([lesgabizos.com/](http://lesgabizos.com/))  
Vendredi : la Manu Lacroix (course enfants) / Samedi : 4 parcours de 5 à 30 km.
- **Samedi 2 et dimanche 3 août : Bourse aux minéraux**  
Organisée à la salle des fêtes par le Groupe minéralogique et paléontologique des 3B.
- **Les vendredi 18 juillet et samedi 2 août : Concerts de l'été / Chapelle de Pouey-Laün**  
Deux concerts de musique classique organisés par l'Association Opus 65.
- **Samedi 23 août : La Marcha**  
Rencontre au Port de la Peyre Saint-Martin avec les habitants de la Vallée de Tena, renouvellement des accords d'entraide, descente et repas du soir à Arrens-Marsous.
- **Vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 septembre : Trad d'Azun**  
Festival organisé par l'Association En Cadence ([tradazun.jimdofree.com/](http://tradazun.jimdofree.com/)).
- **Vendredi 29 août : Forum des associations du Val d'Azun**  
Organisé par l'Amicale des Communes du Val d'Azun, de 17h à 20h à **Arras-en-Lavedan**.
- **Samedi 20 septembre : Journée européenne du Patrimoine**  
Organisée par la Commune sur le thème de la chapelle de Pouey Laün.
- **Samedi 27 septembre : Duathlon /** Organisé par Vautour Man.
- **Samedi 11 octobre : Rencontre d'écrivains occitans**  
Organisée par CIRDOC et l'Escòla Gaston Fèbus
- **Samedi 25 et dimanche 26 octobre : Fête locale de la Saint-Martin, à Marsous**  
Organisée par le Comité des fêtes d'Arrens-Marsous.

